

Le rôle de l'assurance dans la gestion des risques agricoles
Cas de la CNMA
The role of insurance in agricultural risk management
CNMA case

LEZOUL Mohammed*¹, KHALOUI Fayza²

Université Oran 2 Mohammed Ben Ahmed, Laboratoire : La NTDPA, Algérie
lezoulmohammed64@gmail.com

Université Oran 2 Mohammed Ben Ahmed, Laboratoire : La NTDPA, Algérie
fayzaa7423@gmail.com

Date de réception; 18/01/2023

Date d'acceptation: 28/05/2023

Résumé

En Algérie le marché de l'assurance agricole est très peu développé, seuls 10% des agriculteurs souscrivent leurs contrats d'assurance, ce qui représente une part de marché dans le secteur des assurances de seulement 2%. Selon les résultats provisoires relatifs à l'exercice 2020, deux principaux acteurs se partagent l'essentiel des risques agricoles. Il s'agit de la CNMA (plus de 67%) et, à moindre degré, la SAA (un peu moins de 28%). De leur côté, GIG Algérie (ex-2A), la CIAR, la CAAT et SALAMA se partagent l'infime partie restante de ce marché (moins de 5%). Notre papier se doit d'énumérer les risques encourus par les agriculteurs leurs ampleurs et quelles sont les garanties proposées par les assureurs et enfin essayer de trouver des solutions adéquates

Mots clés : assurance, agriculture, risque, gestion des risques, produits agricoles

Codes de classification Jel : G22, Q1

Abstract:

In Algeria, the agricultural insurance market is very underdeveloped, only 10% of farmers take out their insurance contracts, which represents a market share in the insurance sector of only 2%. According to the provisional results for the 2020 financial year, two main players share most of the agricultural risks. These are the CNMA (more than 67%) and, to a lesser degree, the SAA (a little less than 28%). For their part, GIG Algeria (ex-2A), CIAR, Caat and Salama share the tiny remaining part of this market (less than 5%). Our paper must list the risks incurred by farmers, their extent and what guarantees are offered by insurers and finally try to find adequate solutions.

Keywords: insurance, agriculture, risk, risk management, agricultural products

Jel classification codes: G22, Q1

INTRODUCTION

Il est vrai que le changement climatique est une raison majeure de la fréquence des catastrophes naturelles, en plus des actions anthropiques qui n'ont fait qu'aggraver le problème des dégâts enregistrés dans l'agriculture et l'élevage. Les catastrophes naturelles se sont dangereusement multipliées, dont les incendies de forêts les inondations et les sécheresses.

En Algérie le marché de l'assurance agricole est très peu développé, seuls 10% des agriculteurs souscrivent leurs contrats d'assurance, ce qui représente une part de marché dans le secteur des assurances de seulement 2%. Selon les résultats provisoires relatifs à l'exercice 2020, deux principaux acteurs se partagent l'essentiel des risques agricoles. Il s'agit de la CNMA (plus de 67%) et, à moindre degré, la SAA (un peu moins de 28%). De leur côté, GIG Algeria (ex-2A), la CIAR, la Caat et Salama se partagent l'infime partie restante de ce marché (moins de 5%).

Notre papier se doit d'énumérer les risques encourus par les agriculteurs leurs ampleurs et quelles sont les garanties proposées par les assureurs et enfin essayer de trouver des solutions adéquates.

A cet effet nous nous sommes basés sur la problématique suivante : **Quel est le rôle de l'assurance dans la gestion des risques encourus par les agriculteurs ?**

Pour ce faire nous avons traité le sujet en se basant sur un ancrage théorique qui traite les risques ainsi que les assurances correspondantes, ensuite une étude de cas de la CNMA qui domine le marché de l'assurance agricole.

I. Typologie et gestion des risques

1. Typologies des risques

Dans l'activité agricole, par nature dépendante des conditions climatiques et sanitaires, le risque est particulièrement présent. Cette notion protéiforme peut en définitive se résumer en la conséquence néfaste d'un événement aléatoire ; elle peut ainsi être représentée par une variable aléatoire avec sa distribution de probabilité.

On distingue couramment cinq catégories de risque pour l'entreprise agricole suivant l'origine des aléas :

- 1.1. **Le risque climatique et sanitaire** affecte le rendement agricole et la qualité des produits
- 1.2. **Le risque de prix ou de marché** lié aux fluctuations des prix des produits finis et ceux des intrants ;
- 1.3. **Le risque institutionnel** généré par les changements de politique ou de régulation qui affectent l'agriculture ;
- 1.4. **Le risque financier** lié aux variations des taux d'intérêt et des taux de change qui inclut également le risque de non-paiement et le risque de liquidité ;
- 1.5. **Les risques humains** (maladie, décès) et professionnels (vols, dégradation, destruction des outils de production), communs à toutes les entreprises.

L'article se concentre sur les deux premières catégories de risque. L'annexe 1 détaille la variabilité des rendements (risque de production) et de prix.

2. *Gestion des risques*

La gestion des risques agricoles est d'abord de la responsabilité de l'entreprise agricole. L'objectif de la gestion du risque consiste à modifier le niveau d'exposition au risque de l'entreprise afin de le porter à un niveau acceptable. La gestion du risque consiste souvent à réduire le niveau de risque car les fonds propres de l'entreprise ne permettent pas de supporter les pertes potentielles et aléatoires liées à son activité et à son environnement.

La toute première méthode de gestion du risque est de disposer de réserves financières et de

capacité d'emprunt afin d'absorber de mauvais résultats économiques annuels.

La seconde méthode de gestion du risque consiste à le diversifier. Il s'agit d'organiser un portefeuille d'activités ou de procédures qui permettent des compensations de pertes et de bénéfiques. Le dicton populaire « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » illustre parfaitement la méthode de diversification.

Enfin, la troisième méthode de gestion du risque consiste à le vendre à un tiers. Cette cession du risque contre paiement d'une prime se réalise traditionnellement sur le marché financier à l'aide d'options de vente et d'achat et auprès de sociétés d'assurance spécialisées sur le risque concerné. L'ensemble constitué du marché financier et du marché de l'assurance s'appelle le marché du risque. L'efficacité de ce marché apparaît historiquement indispensable au développement économique. (cette méthode est l'objet de notre sujet)

On peut donc regrouper la diversité des instruments de gestion du risque en six grandes catégories :

- L'épargne de précaution ;
- Les filets de sécurité publics en cas de catastrophe;
- Les contrats d'assurance pour les risques indépendants ;
- Les contrats financiers pour les risques systémiques ;
- Les contrats mixtes pour les risques à deux composants, indépendant et systémique ;
- La mutualisation professionnelle et coopérative.
- Une septième catégorie d'outil peut enfin être caractérisée. L'avenir montrera si son intérêt est réel. Il s'agit des contrats hybrides qui associent la vente d'un intrant agricole (ex. un pesticide) avec un contrat financier ou d'assurance associé.

II. Les garanties proposées par les assureurs

1. L'assurance agricole :

« Agriculture » vient de « agricultura » ; un nom latin formé à partir de deux mots : « ager » qui signifie champ ou fonds de terre et de « cultura » qui signifie culture et est formée sur le participe passé « cultiver » c'est donc « la culture des champs » et plus généralement l'ensemble des travaux qui transforment le milieu naturel dans l'intérêt de l'homme.

L'agriculture : est un processus par lequel les êtres humains aménagent leurs écosystèmes pour satisfaire les besoins alimentaires en premier et autres, de leurs sociétés. Elle désigne l'ensemble des savoir-faire et activités ayant pour objet la culture des terres, et plus généralement, ensemble des activités développées par l'homme, dans un milieu biologique et socio-économique donnée, pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux destinés à son alimentation.

Du point de vue économique, l'agriculture représente un secteur d'activité, une activité génératrice de revenu à partir de l'exploitation des terres, de la culture, et des animaux etc. À ce titre elle contribue à la formation du revenu national et emploie de la main d'œuvre.

Les principes d'économie politique peuvent donc s'appliquer à l'agriculture afin de comprendre les différents mécanismes qui concourent à son fonctionnement en tant qu'activité économique. Il s'agit des mécanismes de production de maximisation du profit, la formation des prix, d'écoulement du produit, etc. C'est un secteur d'activité doté d'un caractère spécifique pour l'économie d'un pays ; il répond au besoin le plus important de l'être humain : l'alimentation.

2. Les principaux types d'assurances :

L'assurance d'une exploitation agricole doit couvrir différents éléments, par exemple :

- Les bâtiments et le contenu.
- Les animaux.
- Le matériel agricole (machinerie utilisée, telle que tracteur, remorque, etc.).
- La perte d'exploitation (à la suite d'un sinistre qui perturbe l'activité agricole et engendre des conséquences financières menaçant l'exploitation agricole).
- La responsabilité civile.

1.1. Assurance agricole dans le monde :

a. Part des pouvoirs publics dans l'assurance agricole

Le taux de pénétration de l'assurance agricole est fortement corrélé au soutien des pouvoirs publics, c'est-à-dire que plus les pouvoirs publics soutiennent les agriculteurs plus ces derniers souscrivent des polices d'assurance.

C'est notamment le cas en Amérique du Nord, marché leader de l'assurance agricole. A contrario, c'est en Afrique où les pouvoirs publics soutiennent le moins les assurances agricoles que le chiffre d'affaires de cette branche est le plus bas.

Selon une étude de la Banque Mondiale réalisée dans 65 pays, le soutien des États à l'assurance agricole peut prendre plusieurs formes :

- **Élaboration** d'un code des assurances spécifique aux risques agricoles. Attribution de subventions pour la souscription de primes d'assurance aux agriculteurs à Revenu limité. Cette pratique est couramment employée pour soutenir les assurances Mortalité du bétail et récoltes.
- **Subvention** des coûts administratifs. Cette forme d'intervention est moins commune mais utilisée dans près d'un pays sur 10.
- **Financement** des compagnies d'assurance mortalité du bétail et récoltes : prise en charge des frais de recherche et développement, collecte de données, formation du personnel, ...
- **Mise en place** d'un système de réassurance étatique. Méthode utilisée dans un pays sur trois en matière d'assurance récoltes et mortalité du bétail.

b. Les défis de l'assurance agricole

Les systèmes mis en place pour supporter le secteur agricole par le biais de l'assurance font face à de nombreux défis qui sont autant d'opportunités de croissance. Les obstacles à surmonter concernent :

- Le changement climatique qui a un impact direct sur la production et la hausse de l'exposition à des risques systémiques.
- L'accroissement de la population mondiale et les changements de mode de consommation notamment l'augmentation de la consommation de viande, qui requiert l'utilisation de terres supplémentaires pour fournir l'alimentation du bétail.
- La diminution des surfaces cultivables à cause de l'urbanisation, de l'augmentation des surfaces utilisées pour l'alimentation du bétail.
- Le développement des énergies renouvelables qui s'accaparent une partie des surfaces cultivables
- La volatilité des prix des produits cultivés et du bétail

III. Assurance agricole en Algérie :

1. Historique et caractéristiques du secteur

Les premiers marchés d'assurance agricole sont apparus il y a plus de deux cents ans pour protéger contre les risques climatiques, principalement la grêle et la mortalité du cheptel. L'assurance grêle, forme la plus ancienne assurance agricole, existe en Allemagne depuis la fin du 18^e siècle. L'assurance cheptel a vu le jour dans les années 1830. Les premiers systèmes d'assurance ont surtout été le fait de petites structures coopératives apportant une couverture

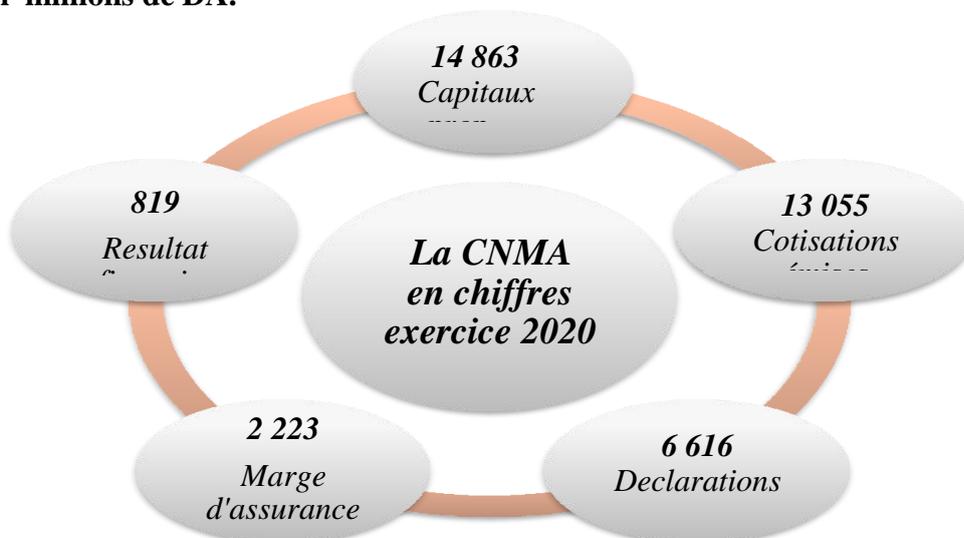
contre un risque est spécifié. Il a fallu attendre 1930 pour que l'assurance multirisque apparaisse, d'abord aux États-Unis puis au Japon (1939) et au Canada (1959). Aujourd'hui, c'est produit sont répondus dans la plus grande partie de l'Europe. Les premières structures mutualistes de crédit et d'assurance agricole ont été créées en Algérie au début du XXème siècle. Les premières caisses locales du Crédit Agricole Mutuel ont été fondées en 1901 et les caisses d'assurances mutuelles contre l'incendie ont vu le jour à Tiaret en 1903 et à Alger en 1904. Les principaux risques assurés étaient l'incendie et la grêle.

La place de l'assurance dans le secteur des assurances, et en particulier l'assurance Agricole, a été marqué par un monopole d'Etat jusqu'en 1995. La caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA) était alors la compagnie publique en charge de l'assurance Agricole.

Depuis 1995 et la fin du monopole, les sociétés privées, algérienne ou étrangères, peuvent opérer dans le secteur assurantiel. Dans ce contexte, la CNMA, devenue une société de droit privé sans participation de l'Etat, reste le principal assureur dans le domaine agricole, dentelles représentait 11% du chiffre d'affaires en 2015. La CNMA fédère 67 caisses régionales de la mutualité agricole. Elle est également active en dehors de l'agriculture avec une filiale Le marché des assurances reste toujours dominé par les entreprises traditionnelles (SAA, CAAR, CAAT et CNMA) qui détiennent 57% de part de marché.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole est considérée comme la compagnie leader en assurance agricole, Son importance se traduira par les chiffres suivants :

Figure 1 : évolution des agrégats les plusmarquants de l'exercice 2020
En millions de DA.



Source : CNMA, exercice 2020.

Tableau 1 Évolution des agrégats les plus marquants de l'exercice 2020 en MDA

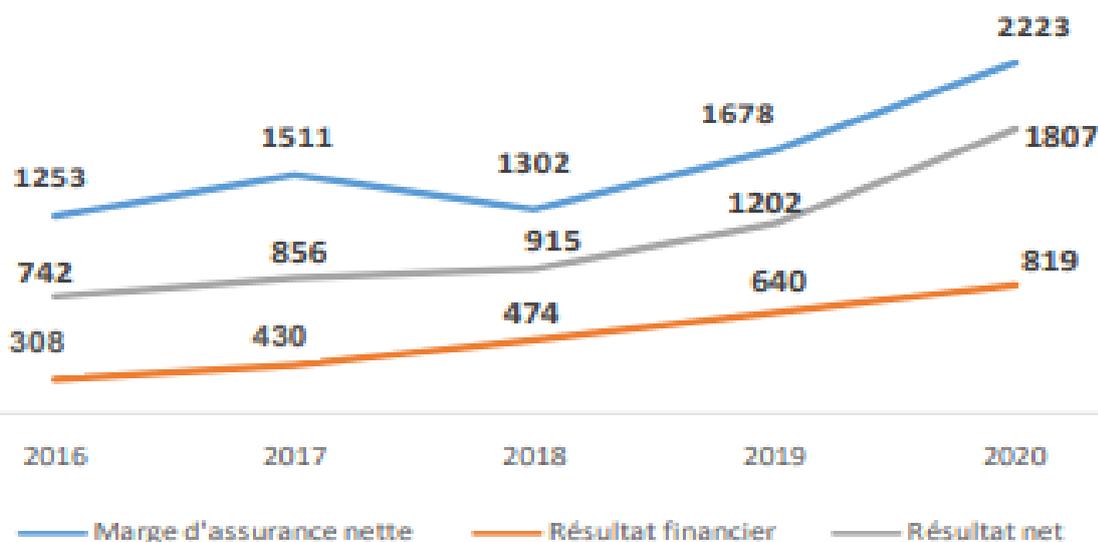
	2016	2017	2018	2019
<i>Capitaux propres</i>	5415	5 742	6 337	13 457
<i>Cotisations émises</i>	12649	13 012	14025	14 312
<i>Déclarations</i>	7 383	7 280	9 106	8 630
<i>Marge d'assurancenet</i>	1 253	1 511	1 302	1 678
<i>Résultat financier</i>	308	430	474	640

Résultat Net	742	856	91	1202
---------------------	-----	-----	----	------

Source : cna.dz

D'après le tableau 1 Nous constatons une progression des agrégats entre 2016 et 2019 les capitaux propres sont passés de 5415 MDA en 2016 à 13457MDA en 2019, pour les cotisations émises 12649 MDA en 2016 à 14312 MDA en 2019, les déclarations 7383 MDA en 2016 à 8630 MDA en 2019, marge assurantielle 1253 MDA en 2016 à 16678 MDA en 2019, resultat financier 308 MDA en 2016 à 640 MDA en 2019, résultat net de 742 MDA en 2016 à1202 MDA en 2019

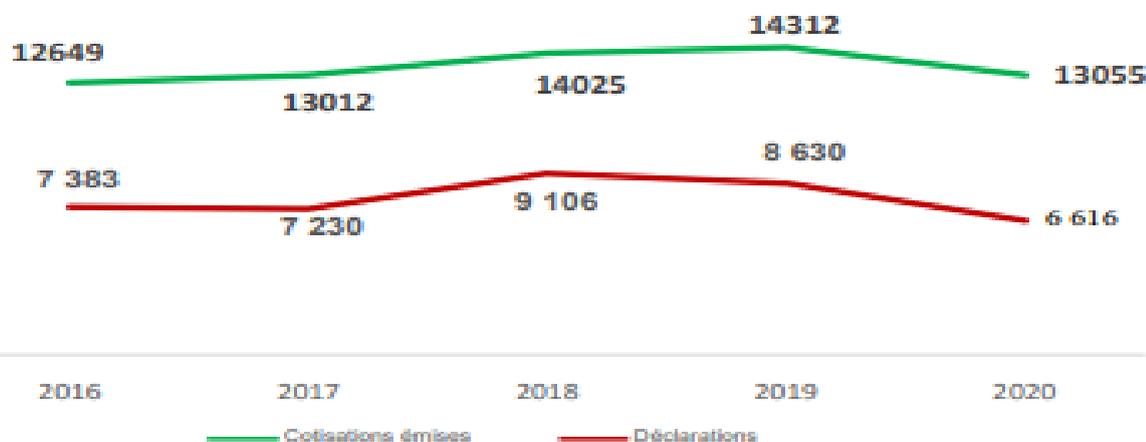
Figure 2 : évolution des résultats 2016/2020



Source : cna.dz

D'après la figure 2 : marge assurantielle 1253 MDA en 2016 à 2223 MDA en 2020, resultat financier 308 MDA en 2016 à 819 MDA en 2019, résultat net de 742 MDA en 2016 à 1807 MDA en 2019

Figure 3 : évolution des cotisations émises et des déclarations 2016/2020



Source : CNA.DZ

Les cotisations ont progressé entre 2016 et 2020 passant de 12649 MDA en 2016 à 13055 MDA en 2020, les déclarations ont passé de 7383 en 2016 à 6616 en 2020

Couverture des risques agricoles proposés

Les risques agricoles couverts par le marché Algérien sont essentiellement les risques climatiques (telle que : grêle, gel, inondation, sirocco, neige et pluies), et les risques sanitaires (mortalité de cheptel suite aux maladies et les ordres abattage préventifs) en plus des couvertures traditionnelles des bâtiments et des équipements de l'exploitation contre l'incendie, vol ...etc.

1.1. Couverture des risques climatiques

Risques couverts :

Les principaux risques climatiques couverts sont les suivants :

1.1.1. Grêle : garantit la perte de quantité par l'action mécanique du choc des grêlons aux récoltes (fruits) sur pied (céréales, légumes, secs, fourrage, oléagineux, arbres fruitiers, palmier, dattier, vignes, cultures maraîchères, cultures industrielles, cultures florales et ornementales) aux serres (plastique, culture) et aux plants arboricoles et viticoles en pépinières de plein champ.

1.1.2. Tempête : garantit la perte de quantité causée par l'action du vent entraînant la destruction partielle ou totale des parties des plantes ainsi que les arbres fruitiers, palmier, dattier, vignes, culture de pomme de terre, culture florale et ornementales, aux serres (plastiques, cultures), et aux plant en pépinières.

Elle garantit, aussi le choc d'un corps renversé ou projeté par le vent lorsque celui-ci a une violence tel qu'il provoque, détruit, brise ou endommage des bâtiments agricoles contenant le matériel d'exploitation, les approvisionnements et les marchandises, et le réseau d'irrigation la vitesse du vent doit être supérieure à 120 km/heure.

1.1.3. Inondation : garantit la perte de quantité causée aux plantes tel que les arbres fruitiers, palmier, dattier, vignes, culture de pomme de terre, culture florales et ornementales, aux serres(plastiques, cultures), et aux plantes en pépinières, à la suite des débordements des eaux de pluies torrentielles, de fruits de canalisations souterraines, des égouts et des crûs ou de refoulement d'eau de mer, de cours d'eau, sources ou canaux, étangs, lacs.

1.1.4. Gel : garantit la perte de quantité causées par la variation d'intensité anormale d'un agent naturel que produit le dépôt de gel sur les parties des plants de pomme de terre, des cultures maraîchères sous terre, des arbres fruitiers et des plants arboricoles en pépinière de pleins champs.

1.1.5. Neige : garantit la perte de quantités causées par l'effondrement des toitures des serres par la suite d'accumulation des flocons de neige, la destruction du film plastique et l'endommagement des cultures sous abri.

1.1.6. Sirocco : garantit la perte de quantités causées par l'action des vents chauds et secs sur les parties de la plante de pomme de terre des arbres fruitiers jeunes et en production.

1.1.7. Pluie : garantit la perte de quantités causées aux fruits mûre du palmier dattiers par l'action directe des eaux de pluie.

1.1.8. Insolation : garantit la perte de quantités causées par l'action des rayons solaires sur le végétal aboutissant à la brûlure complète des feuilles des plantes arboricoles et viticoles se

trouvant en pépinière de pleins champs.

Il y a lieu de noter que seule la production végétale qui est couverte contre ces risques. Pour la production animale, le cheptel est couvert lorsqu'il se trouve dans les bâtiments et si ces derniers se trouvent sinistrés.

Mode de couverture

La couverture d'assurance se fait par le biais de polices multirisques couvrant les pertes de rendement des récoltes mentionnées dans les contrats, à l'exception de la police incendie récolte et grêle qui sont commercialisés individuellement en combines avec d'autres risques dans les polices multirisques.

Les principales polices proposées sont :

Police grêle : couvre toutes les espèces végétales existantes contre le risque de grêle.

- **Police multirisques serres** : couvre les armatures de la serre, le chauffage, le plastique et les récoltes contre les risques de grêle, de gel, d'inondation, de tempête, de neige, d'incendie, d'explosion ; de chute de la foudre.

o Elle prend en charge aussi, le recours des voisins et des tiers. En cas d'incendie et les frais de déblais, démolition, enlèvement, déplacement et remplacement du matériel, transport des décombres après sinistre.

- **Police multirisques palmier – dattier** : couvre le palmier dattier et la production contre les risques de grêle, de pluie, de l'inondation, de l'incendie, de l'explosion de la chute de la foudre, les frais de déblais, enlèvement, déplacement, transport des décombres de sinistre.

- **Police multi périls pomme de terre** : couvre les bâtiments agricoles contre les risques d'incendie - d'explosion – chute de foudre et risques accessoires (inondation, tempête, tremblement de terre) : les récoltes contre les risques climatiques (Grêle, gel, tempête, inondation et sirocco) ; la responsabilité civiles exploitant ; les individus contre le risque d'accident.

- **Police multirisques arbres fruitiers** : couvre les espèces à noyaux et à pépins contre certains risques climatiques (grêle, gel inondation, tempête et sirocco). La prise en charge de ces espèces fruitières est assurée tout au long de leur développement ; depuis la plantation jusqu'à la fin de production.

- **Police pépinières arboricole et viticole de plein champ** : couvre l'élevage des plants hors abri contre les risques climatiques (grêle, gel, inondation, tempête et insolation).

- **Police multirisques agricole** : couvre une exploitation agricole, dans son ensemble (bâtiment, équipement et récoltes) contre divers risques en l'occurrence incendie, explosion, chute de la foudre et risque accessoires (inondation, tempête, tremblement de terre) sur bâtiment, production animales végétale et animales ; Grêle sur récoltes : mortalité des animaux (apicole, avicole, bétail), responsabilité civile exploitation Agricole, les individus contre le risque d'accident.

- **Police Réseau d'irrigation en exploitation** : couvre tous les réseaux d'irrigation depuis la tête de station jusqu'aux équipements d'irrigation de troupe à proximité de la culture à irriguer contre les risques d'incendie, d'explosion, de chute de la foudre, de bris de machine, de dommages électriques, d'inondation, de tempête...

Le niveau de souscription très faible pour les risques couverts et les demandes exprimées pour couvrir d'autres risques a poussé la C.N.M.A. à engager la réflexion pour développer sur la

base d'une étude actuarielle la tarification d'équilibre (compte non tenu de tout soutien public aux cotisations) pour les risques suivants :

- Assurance sécheresse sur céréales
- Assurance tempête sur culture sous abris
- L'inondation sur les cultures maraîchères
- L'assurance grêle sur arbres fruitiers et vigne
- Assurance du risque canicule pour l'élevage avicole.

Cette tarification sera la base de toute conception d'une police multirisque qui couvrira ces risques d'une part et d'autre part donner aux pouvoirs publics des éléments d'information leur permettant d'agir dans le sens du soutien des primes d'assurance des risques climatiques.

1.2. Couverture des risques sanitaires

Les risques sanitaires sont couverts par les polices d'assurances couvrant la production animale avec utilisation des franchises pour faire face à l'anti-sélection et à l'aléa moral.

Pour ces mêmes phénomènes, ces risques ne sont pas couverts pour la production végétale malgré les besoins exprimés notamment le Mildiou sur pomme de terre, Rouille jaune sur céréales, Boufaroua sur palmier dattier et Cératite sur les agrumes et ceci étant donné les difficultés sur le train d'éviter le risque moral (suivi par les agriculteurs de l'itinéraire technique et prise des mesure de prévention).

▪ Les risques couverts

Les risques couverts sont la mortalité des animaux des espèces bovines, dromadaires, avicoles et apicoles. La garantie ne joue que si la mortalité résulte exclusivement d'accident d'élevage, intoxication, de maladie ou la conséquence d'abattage ordonné par les autorités publiques ou par l'assureur.

▪ Mode de couverture

S'agissant d'une couverture accordée aux éleveurs pratiquant un élevage en bâtiment, la couverture est accordée sous forme d'une police multirisque couvrant les bâtiments et le cheptel avec une garantie de base qui, est la mortalité de cheptel.

Les principales polices proposées pour couvrir ces risques, comportent essentiellement les garanties incendie, responsabilité civile, individuelle accident et la mortalité du cheptel.

Les trois premières garanties sont des couvertures traditionnelles similaires aux garanties commercialisées par tous les assureurs, seule la garantie mortalité est comprise dans la classe des risques agricoles, particulièrement les risques sanitaires.

1.2.1. La police multirisque bétail

La garantie couvre la mortalité suite aux maladies, aux accidents et à l'ordre d'abattage. Pour éviter l'anti sélection, un agrément sanitaire est exigé avant la souscription d'une police et les mortalités suites aux maladies, durant la première quinzaine à compter de la date de souscription de la police, sont exclues.

Une franchise de 10% est appliquée pour lutter contre le risque moral.

1.2.2. La police multirisque avicole

La garantie couvre les mortalités résultant des maladies, de l'intoxication et des ordres d'abattage des autorités publiques ou de l'assureur.

Un premier niveau de mortalité est exigé pour l'entrée en vigueur de la garantie : c'est le niveau normal de mortalité accepté économiquement dans tout élevage avicole rentable. Cette partie de mortalité est à la charge de l'éleveur.

Une franchise variable de 8 à 40% appliquée suivant la mortalité pour moraliser le risque et faire face à l'asymétrie de l'information.

1.2.3. La police multirisque apicole

Cette police couvre les :

- Maladies causées par l'Acariose, la Nosérose, la Mycose, la fausse teigne, l'aloque américaine et la loque européenne
- Intoxication par eau ou due aux traitements chimiques des cultures avoisinantes des lieux où de trouvent les ruchers.

Effets climatiques: froid, chaleur exceptionnelle (canicule) entraînant l'étouffement de l'essaim et non dû au surpeuplement des abeilles. Au lieu de signaler qu'en cas d'épizootie la couverture continue pour le cheptel couvert avant l'apparition de cette maladie, mais toute nouvelle souscription est suspendue de plein droit jusqu'à disparition de l'épizootie.

1.3. Couverture des autres risques

L'ensemble des risques décrits dans le paragraphe 1.1 sont du domaine des assurances de toutes entreprises économiques. Les risques incendie, vol, responsabilité civile...etc., sont proposés dans des polices multirisques et dans des polices individuelles.

Tableau 2: production des assurances de dommages au 30/06/2022 par branche.

	Chiffre d'affaires		Structure du marché		Évolution 2021/2022	
	30/06/2021	30/06/2022	2021	2022	En %	En valeur
<i>Assurance automobile</i>	32 850 691 262	33 977 162 171	51.0%	51.3%	3.4%	1 126 470 909
<i>IRD</i>	26 612 375 734	26 685 991 060	41.3%	40.3%	0.3%	73 615 326
<i>Assurance agricole</i>	1 104 900 444	1 162 082 820	1.7%	1.8%	5.2%	57 182 376
<i>Assurance transport</i>	2 672 045 673	2 956 025 406	4.1%	4.5%	10.6%	283 979 733
<i>Assurance-crédit</i>	1 229 132 688	1 460 887 467	1.9%	2.2%	18.9%	231 754 779
Total	64 469 145 801	66 242 148 924	100%	100%	2.8%	1 773 003 123

Source : CNA- note de conjoncture t2, 2022)

Analyse de la branche « agricole » :

Le chiffre d'affaires enregistré au titre de l'assurance « Agricole » s'élève à **1,1 milliard de DA**, au 30/06/2022, réalisant une production additionnelle de **57,1 millions de DA**, comparativement au 30/06/2021.

Cette hausse est engendrée, principalement, par l'accroissement constatée au niveau des deux branches « Production animale » (+15%) et « Multirisques engins & matériel agricole » (+9,6%), qui détiennent, ensemble, une part **71,5%** du portefeuille de ladite branche.

La performance observée en « Production animale » est expliquée, essentiellement, par la hausse des réalisations des assurances « Bovines » et « Apicoles » et ce, suite aux renouvellements d'importants contrats, d'une part, et la concrétisation de certaines affaires, d'autre part. La « Production végétale » occupe près de 18% de la production globale de la

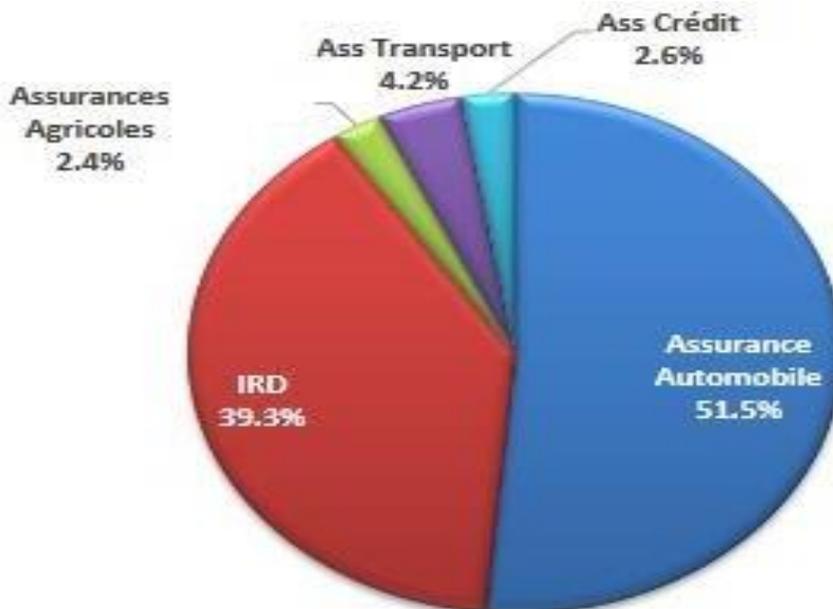
branche et fléchit de 7,4% relativement au S1- 2021, en raison de la chute constatée en «Multirisques serres » (-60%), suite au retard de renouvellement de quelques contrats.

Tableau 3 : production des assurances agricoles au 30/06/2022

En DA	Chiffre d'affaires		Structure du marché		Évolution 2021/2022	
	30/09/2021	30/09/2022	2021	2022	En %	En valeur
Assurance Agricole	1574103564	1705669965	1.6%	1.7%	8.4%	131566401
Incendie et Multirisque Agricoles	150205248	169594567	0.2%	0.2%	12.9%	19389319
Production Végétale	371626644	368419913	0.4%	0.4%	-0.9%	-3206732
Production Animale	535022863	635664470	0.5%	0.6%	18.8%	100641606
RC agriculteur	59427617	31611929	0.1%	0.0%	146.8%	-27815688
Multirisque engins Agricoles et matériel agricole	447762811	457424160	0.5%	0.4%	2.2%	9661349
Autres dommages agricole	10058380	42954926	0.0%	0.0%	327.1%	32896546

Source : <https://cna.dz/wp-content/uploads/2022/12/NC-T3-2022.pdf>

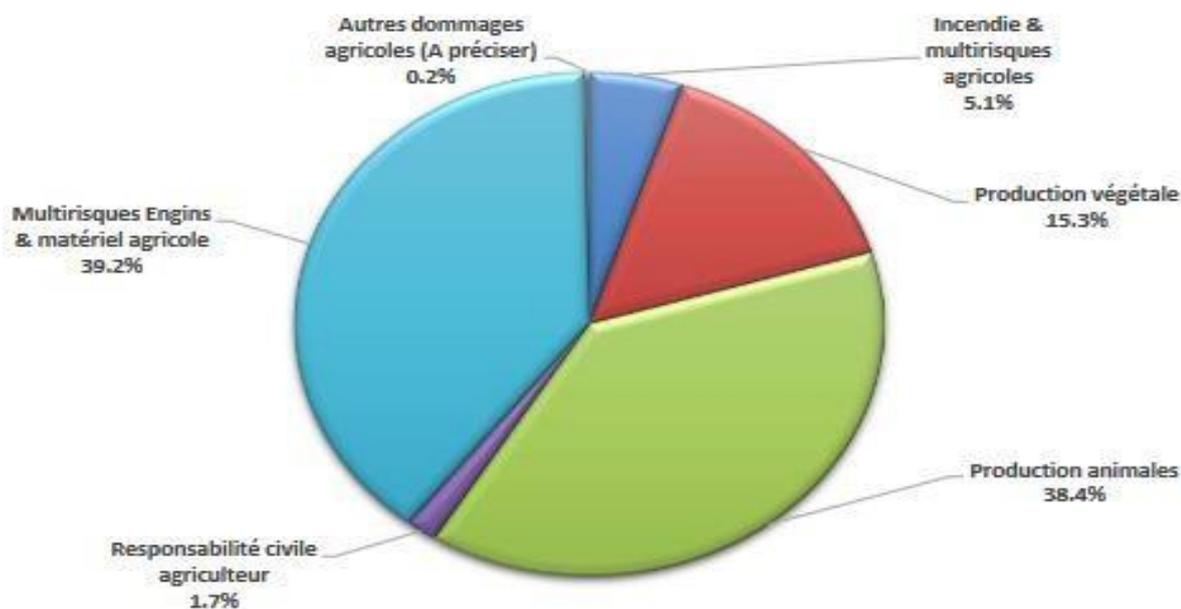
Figure 5 : structure de la production des assurances de dommages audeuxième trimestre 2022



Source : CNA.dz

D'après la figure 5 on constate que l'assurance automobile détient la part du lion avec 51.5% suivie de IRD avec 39.3% ensuite transport 4.2% les assurances crédit 2.6% et enfin les assurances agricoles avec seulement 2.4%

Figure 6 : zoom sur l'assurance agricole



Source : CNA.dz

La figure 6 qui concerne les produits de l'assurance agricole : on constate que l'assurance multirisques Engins et matériel agricole détient 39.2% suivie de l'assurance Production Animale avec 38.4%, l'assurance production végétale 15.3%, l'assurance incendie et multirisques agricoles 5.1%, l'assurance responsabilité civile 1.7% et enfin autres dommages agricoles avec seulement 0.2%.

5. Solution pour développer et promouvoir l'assurance agricole : Prendre les mesures nécessaires pour augmenter les revenus des agriculteurs et ceci afin d'enfoncer la demande sur l'assurance agricole.

- En faire de l'assurance agricole un pilier de l'activité économique.
- L'élaboration et la révision des législations et des structures juridiques contribuant au développement de ce secteur.
- L'état devrait redoubler d'efforts pour sensibiliser les agriculteurs en expliquant et en soulignant le rôle et l'importance de l'assurance agricoles et les conditions pour en bénéficier.
 - Les assureurs doivent maîtriser la gestion agricole et les techniques agricoles et comment prévenir les catastrophes.
 - L'état devrait profiter de l'expertise étrangère avancée pour perfectionner les professionnels de l'assurance locaux.
 - Répartition des organismes d'assurance agricole dans les zones rurales

6. Les freins au développement de l'assurance agricole en Algérie :

- Les agriculteurs n'ont pas la culture de s'assurer et comme ce type d'assurance n'est pas obligatoire ce qui fait engendrer ce genre de contraintes affirmer par le directeur général de la CRMA.
- L'état doit sortir de la logique des subventions et adopter une logique économique viable qui permettra aux agriculteurs d'investir davantage et d'étendre leurs activités.
- Les agriculteurs ne considèrent que l'assurance comme un impôt qu'il faudrait contourner plutôt qu'un investissement qu'il faudrait optimiser.
- Le manque de communication de la CNMA sous toutes ses formes : écrite, visuelle, audiovisuelle, sponsoring, mécénat.....

Quant à l'impact microéconomique de l'assurance sur les entreprises agricoles est très significatif dans la mesure où une gestion des risques efficace repose sur des concepts tels que rendement, productivité, allocation optimale des ressources, analyse de la performance à partir de critères physiques pour appréhender la « sphère technique » de fonctionnement de l'entreprise.

Conclusion :

L'assurance agricole est un outil important de gestion des risques pour les agriculteurs et contribue à la sécurité alimentaire de la population. Malgré cela l'assurance agricole en Algérie connaît une très faible participation des agriculteurs par rapport aux autres branches malgré la diversité des produits disponibles sur le marché.

L'état doit faire des efforts pour arriver à satisfaire ses clients et pouvoir convaincre les agriculteurs de l'importance que l'assurance agricole joue dans l'épanouissement de leurs activités agricole et cela à travers l'organisation des journées portes ouvertes sur l'assurance agricole pour sensibiliser les agriculteurs de l'importance de celle-ci.

Il est question de faire la différence entre les exploitations dans les zones humides, arides et semi-arides, notamment pour la céréaliculture lors du traitement des cas. Comme pour l'assurance Cat-Nat, il est aussi suggéré un système à double volets avec comme assurance minimale financée par un dispositif public/privé et une assurance complémentaire financée par les assurés, outre la mise en place d'un partenariat public/privé impliquant l'ensemble des acteurs : État, assureurs, assurés, organismes scientifiques et de prévention, associations d'agriculteurs, etc. d'autres propositions ont été faites :

- ▶ la combinaison d'une double récolte des primes : par l'impôt indirect (taxes et autres, y compris sur les contrats d'assurance) et par l'assurance ;
- ▶ le passage d'un système d'aide en aval (indemnisation des sinistres) à un système d'aide en amont (par la subvention des primes d'assurance) ;
- ▶ la suppression de la condition de déclaration de zone sinistrée et son remplacement par un système fondé sur des données scientifiques élaborées par des organismes indépendants, la réorganisation de l'offre d'assurance des entreprises publiques en direction du marché des risques agricoles par la création de filiales communes, afin de renforcer les capacités d'assurance ;
- ▶ l'encouragement de la création de sociétés privées spécialisées en assurance agricole et, enfin, l'exploitation du concept Takaful pour apporter des solutions assurancielles aux clients réfractaires à l'assurance classique. Pour sa part, le représentant du CNA a proposé deux pistes d'amélioration qui ont été retenues dans les recommandations de ces travaux. Il s'agit de proposer aux agriculteurs l'exonération des assurances agricoles de la TVA (comme c'est le cas pour les assurances de personnes et la Cat-Nat).

Cette exonération concernerait uniquement l'assurance des cultures et du bétail, à l'exclusion des bâtiments et matériels. À la fin de la journée, il est fait lecture d'une vingtaine de recommandations. Celles-ci sont classées par thème et transmises dans le compte rendu final

de la journée. Il est à retenir que les participants ont appuyé l'idée de relancer le projet Daga à travers la mise en place d'un ancrage juridique et la révision du cadre législatif du FGCA.

La deuxième proposition qui porte sur le projet de réforme propose de rendre obligatoire de souscrire une police d'assurance pour les agriculteurs. Selon M. Benhabilès, qui n'est autre que le premier responsable de la CNMA, le projet de réforme qui propose de rendre obligatoire de souscrire une police d'assurance pour les agriculteurs est « fin prêt et validé par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural ».

Cette réforme vise principalement à rendre tous les risques climatiques et sanitaires assurables en mettant en place des dispositifs en amont pour l'accompagnement des agriculteurs. Il s'agit, notamment, d'intégrer au préalable la gestion de la prévention des risques, en anticipant les sinistres et en apportant une contribution auprès des agriculteurs en matière de respect de l'itinéraire technique et des mesures de prévention contre les calamités agricoles. « Ces dispositifs, qui sont inscrits dans la feuille de route du ministère de l'Agriculture, vont donner une dimension économique à ce secteur, à travers des solutions pérennes et permettront d'avoir la primauté de l'économie à l'administratif », soutient M. Benhabilès.

L'assurance agricole deviendra ainsi, pour la première fois en Algérie, un élément déterminant dans la poursuite des activités et la sécurisation des revenus des agriculteurs, au lieu de faire appel au Trésor public pour les indemniser après chaque catastrophe naturelle ou sanitaire. Mais pour ce faire, le projet de réforme propose de rendre obligatoire de souscrire une police d'assurance pour les agriculteurs. Partant du principe que toute subvention des pouvoirs publics doit être obligatoirement assurée, il explique : « L'Etat intervient pour développer les activités agricoles, la moindre des choses est de sécuriser ces investissements. Toutefois, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une subvention à l'acquisition des produits de l'assurance agricole pour les cultures stratégiques. « Si nous voyons les pertes subies et les sommes investies, nous trouvons qu'on aurait pu prendre une petite partie pour subventionner les agriculteurs (dans ce domaine) et mettre en place un système d'assurance plus fiable qui s'inscrit dans une logique économique plus pérenne et qui crée de la valeur », estime M. Benhabilès, soulignant que dans les pays à vocation agricole, les produits d'assurances sont lourdement subventionnés, à l'instar de l'Espagne et des Etats-Unis (pour les cultures céréalières). La généralisation des assurances agricoles à travers cette conception nouvelle va permettre de protéger des petites exploitations et des populations rurales, notamment celles exclues de la protection sociale.

Références bibliographiques

- Grégoire Dupont, Stéphane Coutin, Isabelle Monin Lafin (2019). La distribution en assurance banque et finance. édition l'argus de l'assurance, Paris France
- Axel Vigneron, Laetitia Lafaille(2018). Distribution et gouvernance et surveillance des produits d'assurance, édition l'argus de l'assurance, Paris France
- Michel Fromenteau, Pierre Petauton(2017). Théorie et pratique de l'assurance vie, édition l'argus de l'assurance (5^{ème} édition), Paris France
- Philippe Trainar, Patrick Thourot(2017). Gestion de l'entreprise d'assurance. Collection Management sup - Gestion, finance, édition l'argus de l'assurance(2^{ème} édition), Paris France
- Patrick Thourot, Philippe Morin(2017). Solvency 2 en 200 mots-clés. RB édition, Paris France
- Grégoire Dupont, Stéphane Coutin, Isabelle Monin Lafin(2019). La distribution en assurance, banque et finance éditions: L'argus de l'assurance. Paris France
- Bertrand Néraudau, (2019). Gestion de sinistres, mode d'emploi, Éditeur : L'argus de l'assurance, Paris France

-
- Marine Corlosquet-Habart, Jacques Janssen, (2017). Le big data pour les compagnies d'assurance, Édition Iste, Paris
 - Couilbault François, Constant Eliashberg,(2007).les grands principes de l'assurance. 5^{ème} Edition, aux éditions L'argus de l'assurance, Paris.
 - Joël Wagner, Michel Fuino (2022). Gestion du risque & introduction aux assurances. Éditions Eyrolles. Paris.
 - Frédéric Morlaye (2021). L'assurance demain Etat des lieux et vision prospective. Eitions Eyrolles. Paris France
 - Bouaziz Cheikh. (2013). Assurance et gestion des risques (Vol. 8). Récupéré sur https://www.revueassurances.ca/wp-content/uploads/2016/01/2013_81_no3_4_p285_290.pdf
 - C PARTRAT, B. J.-L. (2005). Assurance non vie : Modélisation, Simulation. Paris: Economica.
 - François Couilbault, Constant Eliashberg, Michel Latrassé. (2002). Les grands principes de l'assurance. L'argus Paris.
 - LAMBERT, FAIVRE Yvonne. (2001). Droits des assurances. (11, Éd.) DALLOZ Paris:.
 - Yaya Koloma, Marc Oswald. (2016). Effets de la micro assurance récolte sur la performance des petits producteurs de maïs au Burkina Faso : une étude exploratoire dans le village de Dandé. 117-136. Mondes en développement. Burkina Faso.
 - SADEK Toufik El Mahfoud (2021), Le marché de l'assurance, une alternative de financement des Startups et des PME en Algérie, Journal d'études en économie et Management ISSN : 2602-6570 Volume 04 Numéro 01 – Juin 2021
 - TAIBI Fadila, Chakri Mhenna(2018), le rôle de l'assurance dans le secteur agricole, mémoire fin d'étude master en science financière et comptabilité, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou Algérie .
 - MOUSSACEB N, TIGHZER T. (2017). Impact du secteur agricole sur la croissance économique en Algérie. Mémoire de Master, 11. Bejaia, Algérie.
 - Note de conjoncture T2-2022. (2022). Récupéré sur <https://cna.dz/wp-content/uploads/2022/10/NC-T2-2022.pdf>(s.d.). Récupéré sur Www.Jurisques.Com
 - Mr Bourad A. Directeur générale caisse nationale agricole, « Offre Nationale en Matière d'assuranceAgricoles »CNA.DZ. Algérie
 - Note de conjoncture T2. (2022). Activité du marché des assurances du 1er semestre de l'année. Récupéré sur <https://cna.dz/wp-content/uploads/2022/10/NC-T2-2022.pdf>